

# Communiqué de presse

## Augmentation linéaire de salaire chez Hyosung

Après de longs mois de négociation, l'OGBL, le LCGB et la direction de Hyosung ont signé le 13 mars 2023 une nouvelle convention collective de travail couvrant les quelque 120 salariés de l'entreprise.

La nouvelle convention collective de travail a été négociée pour une durée de deux ans, à savoir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024.

Elle comporte notamment une augmentation salariale linéaire pour tous les salariés de l'entreprise à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les salariés payés à l'heure seront ainsi augmentés de 0,10 euro/heure et les salariés payés au mois de 17,30 euros/mois.

De plus, la prime de salissure (pour travaux sales) passe de 0,90 euro/heure à 1,50 euro/heure, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mars 2023.

A noter enfin que les négociations se sont déroulées dans un bon climat social.

Implanté à Colmar-Berg, Hyosung produit du fil métallique pour pneus et est un fournisseur de Goodyear.

**Communiqué par le syndicat Chimie de l'OGBL,  
le 14 mars 2023**